L'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS) en milieu scolaire

Présentation de l'association Sésame

« Nos buts : Aborder les multiples questions des jeunes
INFORMER – FAIRE RÉFLÉCHIR – RASSURER »

Introduction
1- Qui sommes-nous ?
2- Notre formation
3- Nos objectifs
4- La méthode Sésame
5- Le regard de l'association
6- Les valeurs
7- Pourquoi cette approche
8- Les questions des jeunes
9- Les avis des jeunes en fin d'intervention
10-En pratique

Introduction :

Malgré la multiplicité de leurs sources d'information, les jeunes continuent à se poser de nombreuses questions montrant combien la vie affective, relationnelle et sexuelle est pleine d'interrogations et d'inconnues, par exemple :

Qu'est-ce que la sexualité ?
Comment faire la différence entre l'amitié et l'amour ?
Comment faire vraiment confiance en amitié ?
Est-ce qu'on est obligé de faire les préliminaires ?
Comment annoncer son orientation sexuelle à ses parents ?
Peut-il y avoir des maladies en conséquence ?
Quel est l'âge moyen du premier rapport ?
Comment être sûre que la personne avec laquelle on est, est sincère ?
L'amitié fille gars est-elle possible ?

Dans le cadre des interventions pour l'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS) prévues par les circulaires de l'Education Nationale de 2003 et 2018 (cf annexe 1), et en respectant leurs recommandations, Sésame a développé une méthode interactive. Celle-ci incite les jeunes à parler et à réfléchir sur des valeurs humanistes, des connaissances indispensables et les aide à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.

1- Qui sommes-nous ?

Sésame est une association loi de 1901 créée en 1966 par Denise et Pierre Stagnara (cf annexe 2). Elle est laïque et apolitique. Elle a signé une convention avec le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC).
Elle est formatrice d'intervenants en EARS agréée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DIRECCTE) du Rhône.
Sésame propose une éducation affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire.

Notre association est composée d'un réseau d'une centaine d'intervenants bénévoles formés à l'écoute et à l'animation de groupes de jeunes, principalement en milieu scolaire.
Présents dans toute la France, nous assurons environ 2000 interventions par an dans plus de 170 établissements scolaires publics et privés, écoles, collèges et lycées.

Ainsi, nous rencontrons environ 30 000 jeunes et pour chacun d'eux c'est l'occasion :
- de découvrir des repères pour se conduire en personne responsable dans leurs relations amicales et amoureuses.
- de réfléchir à ce qu'ils souhaitent vivre dans les relations sexuelles.
- de prendre conscience des enjeux liés à ces relations.

Sésame assure également des réunions pour les parents et des formations pour les équipes éducatives.

2- Notre formation

La formation pour intervenir en classe est essentielle pour adopter une bonne posture, respecter une neutralité bienveillante, une distance adaptée et avoir des connaissances actualisées, ainsi :

Sésame assure **la formation initiale** de ses futurs intervenants ; cette formation s'effectue sous forme d'apprentissage et se compose de 4 étapes indissociables :
- Chaque postulant doit assister à 2 ou 3 interventions minimum en observateur silencieux. La lecture de divers ouvrages liés à l'EARS lui est recommandée afin de se préparer au séminaire.
- Il participe à un séminaire de formation initiale de 3 jours pour acquérir les bases des interventions sur le plan scientifique comme sur le plan pédagogique, pratique et de la posture.
- Il est ensuite accompagné par un tuteur lors de ses premières interventions. C'est la période de tutorat.
- Au bout de quelques interventions en autonomie, il sera audité avant d'être titularisé « intervenant Sésame titulaire ».

À chaque étape de cet apprentissage, Sésame comme le postulant peuvent décider de poursuivre ou stopper le cursus de formation.

Sésame dispense également de **la formation continue** qui repose sur 4 piliers :
- Un week-end de formation continue annuel de 2 jours avec des conférences, des ateliers de pratique, et de nombreux échanges.
- Des supervisions et partages d'expérience avec un psychologue en région 2 à 3 fois par an.
- Des sessions d'approfondissement au cours d'un ou 2 regroupements régionaux par an.
- Un audit tous les 3 ans qui permet à chaque intervenant d'être évalué et aidé sur sa façon de mener les interventions et de répondre aux questions des élèves.

3- Nos objectifs :

Face aux questions des jeunes, l'association se donne comme objectifs, en lien avec ceux de l'Education Nationale (circulaire 2003 BO N°9 du 27 février 2003 et la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018).
1- Aborder/Répondre aux questions des jeunes sur l'amitié, l'amour et la sexualité.
2- Informer sur les divers aspects de la sexualité (biologiques, psychologiques, affectifs, sociologiques, législatifs tels que le consentement et les agressions sexuelles, …).
3- Apprendre à identifier et à intégrer les différentes facettes de la sexualité.
4- Amener les jeunes à s'exprimer dans un contexte d'écoute et de respect mutuel.
5- Prévenir les risques liés à la sexualité : violences sexuelles, infections sexuellement transmissibles, grossesses non désirées….
6- Développer l'esprit critique par l'analyse des messages véhiculés par les médias, notamment la pornographie.
7- Développer la vigilance à avoir face aux risques de la communication via les réseaux sociaux.
8- Aider les jeunes à se situer dans la différence des sexes et des générations.
9- Être attentif aux signes de mal-être du jeune et alerter la direction de l'établissement et s'assurer du suivi.

4- La méthode Sésame

- Les élèves posent à l'avance leurs **questions écrites**, individuelles et anonymes sur les thèmes de l'amitié, de l'amour et de la sexualité. Celles-ci sont recueillies dans une enveloppe cachetée devant eux puis envoyées à l'intervenant Sésame ; elles l'aident à préparer l'intervention.

- L'intervention en classe dure environ deux heures. L'intervenant (un homme, une femme ou un binôme) et les élèves répondent ensemble aux questions.
Différents outils d'animation et méthodes d'animation (mot induit, réflexion en petit groupe, choix d'images, histoire à terminer, jeux de rôles, etc.) sont mis en œuvre pour favoriser échanges et dialogues.

- A la fin de l'intervention, chaque élève remplit un **questionnaire anonyme d'avis** sur ce qu'il retient et l'a intéressé.
Une compilation des réponses de la classe est ensuite transmise au responsable de l'établissement qui la diffuse aux jeunes ; celle-ci peut servir à entamer un dialogue avec leurs parents et leurs amis.

- **Les parents et l'équipe éducative** sont invités à une rencontre avec l'animateur Sésame en présentiel ou distanciel pour que leur soient expliqués les buts et les méthodes de l'association. Les parents, pendant ces réunions, peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

5- Le regard de l'association Sésame sur les relations affectives, l'amour et la sexualité

Pour l'association Sésame
- Chaque personne est unique.
- Chacun aspire à l'amitié, l'amour et au bonheur.
- Dans toute relation le respect de soi et de l'autre est fondamental.
- Chacun est responsable de soi et de ce qu'il engage dans une relation.
- Une relation sexuelle prend toute sa dimension quand elle est vécue dans l'amour.
- La personne et la relation affective ont besoin de temps pour se construire.

6- Les valeurs de l'association Sésame

L'association Sésame considère les jeunes comme des personnes capables de discernement :
- elle favorise le dialogue par une écoute bienveillante,
- elle ne cherche pas à les convaincre mais à les faire réfléchir,
- elle respecte leurs différences sans les juger.

7- Pourquoi cette approche ?

En matière d'éducation sexuelle, les jeunes entendent beaucoup parler de préservatifs, d'IST, du sida.
Dans le contexte actuel de banalisation de la sexualité, les jeunes ont besoin de prendre conscience de leurs responsabilités, d'où la nécessité de ne pas se contenter d'une seule information sur la prévention. Il faut aller au-delà et mener à bien une réflexion optimiste sur la nature humaine, sur le monde actuel, sur les notions fondamentales de liberté, de respect, de consentement et de responsabilité dans le respect de la circulaire du Ministère de l'Education Nationale de septembre 2018 (Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018).
Sésame, sans négliger les risques liés à la sexualité, veut aussi aborder leurs questions sur les relations affectives et parler avec eux des relations amicales et amoureuses, en effet la majorité d'entre eux veut surtout aimer et être aimé. Nous voulons aider les jeunes à élaborer par eux-mêmes leurs repères.

8- Les questions des jeunes

Ces questions varient en fonction de l'âge, des établissements scolaires, et des années. Voici quelques exemples de questions fréquentes classées par thèmes ; le niveau de classe est indiqué entre parenthèses :

<u>1- Orientation sexuelle :</u>
Comment on sait si on est trans ? (4ème)
Comment appelle-t-on une personne qui ne se considère ni H ni F ? (3ème)
Si on ne se sent ni H ni F, on va dans quelles toilettes ? (3ème)
Comment savoir si on est homosexuelle ? (3ème)
Comment savoir si on est attiré par les femmes ou les hommes ? (2nde)

<u>2- Anatomie, physiologie, puberté :</u>
Taille normale d'un pénis ? (5ème)
J'aimerais savoir s'il est normal d'avoir déjà eu une éjaculation à mon âge ? (4ème)
Est-il important de s'épiler (3ème) ?

<u>Masturbation</u>
Est-ce que la masturbation est mal vue par les parents ? (2nde)

<u>3- Contraception, IVG, Infections sexuellement transmissibles :</u>
Faut-il toujours se protéger lors d'une relation sexuelle ? (4ème)
Quels sont les principaux risques d'une relation mal protégée ou non protégée ? (3ème)
Quelle est la contraception la plus saine pour notre corps ? (2nde)
La pilule du lendemain est-elle dangereuse pour la santé ? (2nde)
Est-ce qu'à 15 ans on peut avoir un stérilet ou une contraception autre que la pilule et le préservatif ? (1ère)

4- Relations sexuelles
Comment faire l'amour ? (4ème)
Faut-il payer des prostituées pour la 1ere fois ? (4ème)
Combien existe-t-il de positions ? (4ème)
Qu'est-ce que le point G ? (4ème)
A quel âge on doit faire sa première fois ? (3ème)
Comment sait-on que l'on est prête pour une relation sexuelle ? (2nde)
Si on hésite à le faire, comment faire ? (3ème)
Obligé de faire les préliminaires avant ? Les préliminaires ça sert à quoi ? (3ème)
Est-ce qu'on est obligée de faire des fellations ? (3ème)
Si mon copain est pressé de le faire, comment s'y prendre ? (2nde)
Comment on se lance dans un rapport parce que mes copains m'ont dit que c'était instinctif ? (2nde)
Comment sortir d'une routine sexuelle ? (1ère)

5- pornographie
Est-ce que c'est grave d'avoir regardé du porno ? (4ème)
Le porno c'est bien pour apprendre ? (4ème)
Pourquoi la pornographie est-elle autant addictive ? (3ème)
Est-ce que les nudes c'est forcé ? (3ème)
Est-ce qu'on est obligée de regarder de la pornographie ? (3ème)

6- L'amitié :
C'est quoi un véritable ami ? (4ème)
L'amitié garçon-fille ça existe ? (4ème)
Comment faire pour aller vers les autres alors qu'on est timide ? (3ème)
Comment savoir si on peut faire confiance à une personne ? (3ème)
Comment savoir que nous avons des amitiés toxiques...et comment s'en débarrasser ? (2nde)
Est-ce bien de pardonner alors que le mal reste en toi ? (1ère)

7- L'amour :
Quelle différence entre amitié et amour ? (3ème) entre amour et attirance ? (4ème)
Comment on sait si on a des sentiments pour la personne ? (4ème)
Est-ce que la jalousie est un défaut ou une qualité ? (4ème)
Quelle est la meilleure technique de drague ? (4ème)
Comment sait-on qu'on aime une personne ? et comment lui dire ? (3ème)
Est-ce normal d'éprouver des sentiments alors que l'on ne connait pas la personne ? (3ème)
Comment savoir si on est amoureux ? (2nde)

8- Divers (la loi, les parents etc…) :
Est-ce que quand tu es mineure tu peux coucher avec une personne de 18 ans ou plus ? (2nde)
Comment en parler à ses parents ? (3ème)

9- Les avis des jeunes en fin d'intervention

Ils nous confortent dans cette approche montrant combien les jeunes sont attachés à ce qu'on réponde à « leurs » questions :
« J'ai compris que l'amour ce n'est pas que le sexe »
« J'ai beaucoup aimé quand on a parlé de l'amour, non pas de l'acte mais des sentiments »
« Je me sentais différente de mes camarades, je n'ai plus honte maintenant »
« Je n'osais pas en parler à mes parents, merci je sais maintenant que je suis normal »

« C'est important de pouvoir parler à un adulte, vous m'avez aidée à comprendre beaucoup de choses »
« Ce serait chouette de pouvoir en parler aux parents, mais ce serait plus facile si c'est eux qui abordaient le sujet »
« J'ai compris que je pouvais dire Non et qu'on n'est pas obligé de tout accepter »
« Toute la classe a parlé sans se moquer, sérieusement, c'est génial ».

10- Pour nous joindre en pratique

Secrétariat SÉSAME
tel : 06 95 51 65 68
Courriel : contact@sesame-educ.org / www.sesame-educ.org

Jean-Luc BLOND *Président de l'association SESAME*
Courriel : president@sesame-educ.org

Annexe 1 : Repères historiques concernant l'EARS

L'éducation relationnelle affective et sexuelle a été une préoccupation constante des gouvernements depuis les années 70 illustrée par les nombreux textes de lois et circulaires qui ont été publiés. Cependant leur application, en raison du caractère particulier et « tabou » de certains sujets et du manque d'intervenants a été très inégale et incomplète.
Nous relatons ici différents textes importants :

1967 Loi Neuwirth : légalisation de la contraception

1973 et 1975 : Circulaires Fontanet : permettant l'accès progressif à une connaissance objective sur la sexualité dans les programmes de biologie et EFS (économie Familiale et Sociale) ; éducation sexuelle dans le cadre du lycée avec autorisation des parents.

1976 : après la loi Veil légalisant l'IVG en 1975 : 4h obligatoires dans le programme de biologie : reproduction humaine, contraception, MST (prévention grossesses non désirées).

1982 Loi dépénalisant l'homosexualité

1985 Introduction de l'éducation sexuelle à l'école primaire (Chevènement)

1989 - 1992 - 1994 : Epidémie du SIDA. Circulaires pour arrêter l'épidémie : l'éducation sexuelle est réduite à la prévention SIDA et à l'usage du préservatif.

1996 : Circulaire ministérielle : l'éducation sexuelle devient obligatoire au collège et prend la forme d'un cours de deux heures, dispensé durant les cours de sciences de la vie et de la terre.

1998 : circulaire du 19/11/98 : séquences d'éducation à la sexualité obligatoires, à raison de 2 heures au minimum de préférence pour les 4° et les 3° en groupes de 10 à 15 élèves afin de compléter l'enseignement notamment dans les domaines affectifs, psychologiques et sociaux. Et circulaire du 3/12/98 concernant l'éducation à la santé (30 à 40 heures sur les 4 années de collège intégrant les séquences d'éducation à la sexualité)

1999 : mise en place de CESC (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

20/01/2000 : lettre de Ségolène Royal (Ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire) aux chefs d'établissement. L'éducation sexuelle devient « éducation à la sexualité et à la vie » et lettre aux parents ... « la sexualité précoce n'est pas une conquête, la relation sexuelle engage la personne tout entière et doit être replacée dans sa dimension affective fondée sur les valeurs d'estime de soi et le respect de l'autre ». 4 juillet 2001 :

04/07/2001 : loi n° 2001-588. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : *« Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. Elles peuvent associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du Code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé peuvent également y être associés. »*

17/02/2003 circulaire N°2003-027 d'application relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées : - santé publique (grossesses précoces, IST) - problématiques concernant les relations entre garçons et filles, les violences sexuelles, la pornographie ou encore la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes. (Ségolène Royal) : *« À cette fin, trois séances d'information et d'éducation à la sexualité doivent, au minimum, être organisées dans le courant de chaque année scolaire. »*

2013 Introduction des notions d'identité sexuelle et d'orientation sexuelle dans les manuels scolaires

08/07/2013 : l'annexe de la loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République mentionne en particulier : *« L'enseignement de la morale laïque, tout comme l'instruction et l'éducation civiques, participe de la construction d'un*

mieux-vivre ensemble au sein de notre société. Ces enseignements visent notamment à permettre aux élèves d'acquérir et de comprendre l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences, mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les fondements et le sens de la laïcité, qui est l'une des valeurs républicaines fondamentales. Ils contribuent à former des esprits libres et responsables, aptes à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi et empreint de tolérance. » et « L'éducation à la sexualité fait l'objet d'au moins trois séances annuelles d'information dans les écoles, les collèges et les lycées, qui peuvent être assurées par les personnels contribuant à la mission de santé scolaire, par des personnels des établissements ainsi que par d'autres intervenants extérieurs. Ces personnels sont spécifiquement formés dans ce domaine. »

13/06/2016 – publication du rapport n°2016-06-13-SAN-021 relatif à l'éducation à la sexualité Répondre aux attentes des jeunes, construire une société d'égalité femmes-hommes (Danielle Bousquet). Ce rapport donne en particulier une définition de l'éducation à la sexualité (HCE, 2016) : « *L'éducation à la sexualité est une manière d'aborder l'enseignement de la sexualité et des relations interpersonnelles qui soit : - fondée sur l'égalité des sexes et des sexualités, - adaptée à l'âge, - basée sur des informations scientifiques, - sans jugement de valeur. L'éducation à la sexualité vise, à partir de la parole des jeunes, à les doter des connaissances, compétences et savoirs-être dont ils et elles ont besoin pour une vie sexuelle et affective épanouie. Cette éducation s'inscrit dans une conception holistique de la santé et est un outil indispensable pour atteindre l'égalité femmes-hommes. »*

03/08/2018 LOI no 2018-703 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes commis sur des mineurs en portant la prescription à trente années révolues à compter de la majorité de ces derniers. Elle inclue la différence d'âge significative entre la victime et l'auteur des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur la victime*, « Lorsque les faits sont commis sur la personne d'un mineur de quinze ans ».* Cette loi mentionne aussi le fait d'administrer à une personne, à son insu, une substance de nature à altérer son discernement ou le contrôle de ses actes afin de commettre à son égard un viol ou une agression sexuelle… *« Lorsque les faits sont commis sur un mineur de quinze ans ou une personne particulièrement vulnérable, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende. ».* La loi prévoit des actions de sensibilisation, de prévention et de formation concernant les violences, notamment sexuelles, à destination des professionnels et des personnes en situation de handicap ainsi que de leurs aidants. Dans la seconde partie elle énumère les dispositions relatives aux délits de harcèlement sexuel et de harcèlement moral.

12/09/2018 circulaire n° 2018-111 du ministère de l'Education Nationale organisant précisément les thèmes et l'esprit dans lequel l'EARS devait être organisé. *« L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. En effet, l'éducation nationale et l'ensemble de ses personnels agissent, en la matière, dans le plus grand respect des consciences et fait preuve d'une grande vigilance pour que les enseignements soient pleinement adaptés à l'âge des enfants. Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. Elle est complétée, à l'adolescence, par une compréhension de la sexualité et des comportements sexuels dans le respect de l'autre et de son corps. L'enfance et l'intimité sont pleinement respectées ».*

30/09/2019 circulaire de l'Education Nationale (NOR : MENE2128373C) sur les problématiques de transidentité au sein des collèges et lycées *: « Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ».* : les établissements doivent tenir compte du désir de l'enfant et accepter sa demande de changement d'identité sociale et ses conséquences.

Annexe 2 : Repères historiques concernant Sésame

1960

1970

1966 Création de l'association Sésame par Denise et Pierre Stagnara

1973 / **1975** Prise en compte des circulaires permettant l'accès progressif à une connaissance objective sur la sexualité dans les programmes de biologie et EFS (économie Familiale et Sociale) ; éducation sexuelle dans le cadre du lycée avec autorisation des parents.

1976 Adaptation aux recommandations faites suite à ma loi Veil sur l'IVG en 1975 de 4h obligatoires dans le programme de biologie : reproduction humaine, contraception, MST (prévention grossesses non désirées). Approfondissement de la méthode Sésame.

1967 à 1990 Interventions par une dizaine d'intervenants, permettant de faire très vite évoluer la méthode.

1980

1990

1991 Première session de formation d'intervenants

1992 Première édition de « l'éducation affective et sexuelle » écrite par Denise et Pierre Stagnara, nos fondateurs

1989 à 1992 : Epidémie du SIDA. Adaptation de Sésame aux circulaires relatives aux connaissances des élèves en matière de sexualité et de prévention.

1996 Premier numéro de la revue interne « Sésame Infos »

1998 Sortie du livre « Aimer à l'adolescence » par Denise Stagnara

2000

2000 Table ronde proposée à tous les éducateurs concernés dans les établissements scolaires du secteur lyonnais.
Le nombre d'interventions augmente de 60 %.
L'association Sésame devient organisme de formation

2001 Sésame obtient l'agrément national de l'éducation nationale pour 5 ans.

2007 Renouvellement de l'agrément national de l'éducation nationale pour 5 ans

2008 Agrément du ministère de la santé de la jeunesse et des sports

2010

2010 Reconnaissance d'intérêt général

2013 Renouvellement de l'agrément national de l'éducation nationale pour 5 ans
Définition du cursus de formation d'un intervenant

2016 Sésame fête ses 50 ans

2017 Renouvellement de la reconnaissance de Sésame comme organisme de formation par la DIRECCTE de Lyon

2018 Renouvellement de l'agrément national de l'éducation nationale pour 5 ans
Refondation de la formation des intervenants sous forme de parcours et renforcement des audits

2020

2021 / **2022** Révision des statuts et du règlement intérieur pour les actualiser et les adapter